



## Assemblée générale

Distr. limitée  
13 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

Point 41 b) de l'ordre du jour

### Examen et évaluation finals de l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement dans les années 90 : application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

**Afrique du Sud, Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Congo,  
Côte-d'Ivoire, Cuba, Gabon, Grèce, Italie, Kenya, Malawi,  
Maroc, Namibie et République centrafricaine : projet de  
résolution**

### Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 44/237 du 22 décembre 1989, par laquelle elle a proclamé la période 1991-2000 deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, période qu'elle a modifiée ensuite dans sa résolution 47/177 du 22 décembre 1992 de façon à la faire porter sur les années 1993-2002,

*Rappelant également* ses résolutions 54/203 du 22 décembre 1999 et 56/187 du 21 décembre 2001 sur la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique,

*Rappelant en outre* la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du 16 décembre 2002<sup>1</sup>, et sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

*Consciente* que la croissance industrielle est indispensable à un développement économique durable dans la mesure où elle génère des revenus et crée des emplois, contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de vie et à l'élimination de la pauvreté,

---

<sup>1</sup> Résolution 57/2.



qui est l'un des principaux objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies<sup>2</sup>,

*N'oubliant pas* qu'en Afrique la diversification de l'économie, et en particulier l'industrialisation, se heurtent à de sérieux obstacles,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique<sup>3</sup>;

2. *A conscience* de l'importance que revêt l'industrialisation pour la croissance durable et le développement accéléré de l'Afrique;

3. *Constate avec déception* que, nonobstant la première Décennie du développement industriel de l'Afrique, dans les années 80, et la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002), les progrès en ce qui concerne l'industrialisation de l'Afrique ont été limités;

4. *Décide* de clore la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et invite la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, à apporter son appui à l'effort d'industrialisation de l'Afrique dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

5. *Prie* le Secrétaire général d'inclure le thème de l'industrialisation en Afrique dans son rapport annuel d'ensemble à l'Assemblée sur la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

---

<sup>2</sup> Résolution 55/2.

<sup>3</sup> A/57/175.